

FARGUES DE LANGON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2020

PRESENTS : Mrs. RONCOLI Robert, Maire, GERARD Bruno, MERINO Jean Jacques, Mmes AUGÉY Sandrine, CABANNES Nathalie, DUCOS Michèle, Adjoint, Mme GACHES-PEDUCASSE Anne-Marie, HILT Roxanne, MONCOT Anne-Marie, MAGUY Linda, PATROUILLEAU Yolande, M. CLAVERES Sébastien, LECOURT Gilles, BELTRAN Philippe, TAILLEUR Gabriel, Conseillers Municipaux.

ABSENTE AYANT DONNE PROCURATION : Mme DUCOS Patricia, Conseillère Municipale à Mme CABANNES Nathalie, Maire-Adjoint ; M. CASTAGNET Stéphane, Conseiller Municipal à M. TAILLEUR Gabriel, Conseiller Municipal ; M. DUCOS Xavier, Conseiller Municipal à BELTRAN Philippe, Conseiller Municipal ; GYSBERS Olivier, Conseiller Municipal à CLAVERES Sébastien.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BELTRAN Philippe, Conseiller Municipal.

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout de deux délibérations à l'ordre du jour :

- *Délib. 2020-57 : subvention exceptionnelle soutien aux communes sinistrées des Alpes Maritimes suite au passage de la tempête Alex*
- *Délib. 2020-58 : délibération modificative n°3.*

Après consultation et accord du Conseil Municipal, le Maire informe que ces sujets seront délibérés en dernier.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 2 septembre 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

Délib. 2020-50 : Attribution marché voirie communale de « Sèves » sur la commune de Fargues.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Municipalité de Toulonne, en accord avec la Commune de Fargues, a engagé, début de l'année 2020, une consultation pour des travaux de réfection de la voie communale de « Sèves » limitrophe aux deux communes. L'estimation des travaux est proportionnelle à la longueur des voies communales de chaque commune. La dépense afférente à ce marché a été prévue au budget primitif 2020.

Lors d'une réunion à la Mairie de Toulonne le 15 septembre dernier en présence des élus des Communes de Toulonne et de Fargues, et après consultation des devis des entreprises ayant répondu à ce marché, il a été décidé de retenir l'entreprise la moins-disante, à savoir L'Entreprise COLAS sise à Langon pour un montant de 7 390.74 € HT soit 8 868.89 € TTC pour les travaux relatifs à notre commune.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'Entreprise COLAS pour les travaux de réfection de la voirie communale de « Sèves » situés sur la commune de Fargues dans les conditions énoncées ci-dessus

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer tout acte à intervenir pour la réalisation de ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Délib. 2020-51 : Avis sur le diagnostic du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) et débat des orientations.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal, la Communauté des Communes du Sud-Gironde demande aux communes adhérentes l'avis de leurs Conseils Municipaux sur le diagnostic de ce RLPi.

Monsieur le Maire demande également aux élus de débattre des orientations du Règlement Local de Publicité Intercommunal avant la mise en rédaction de celui-ci.

Après consultation du document du RLPi,

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable sur les nouvelles réglementations imposées par le Règlement Local de Publicité Intercommunal afin de laisser une visibilité plus efficiente aux acteurs de l'économie locale (viticulteurs, artisans, etc ...), de façon à ne pas rajouter des contraintes trop coercitives qui ne sont pas forcément adaptées en milieu rural.

Adopté à l'unanimité.

Délib. 2020-52 : Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire expose :

L'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet de règlement qui retrace les modalités de fonctionnement du Conseil mais également les moyens mis à disposition des élus municipaux.

Le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur tel que présenté en séance.

Adopté à l'unanimité.

Les élus souhaitent que les convocations aux réunions du Conseil Municipal leur soient transmises en dématérialisé. Toutefois, dans un premier temps, une copie de ces convocations sera déposée dans les casiers des élus.

Délib. 2020-53 : Signature convention emprunt et utilisation du broyeur du SICTOM du Sud-Gironde.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les agents du service technique sont en cours de formation de réduction des déchets verts et des techniques de compostage. Cette formation est dispensée par le SICTOM du Sud-Gironde qui propose de mettre à disposition des communes dont les agents ont fait cette formation obligatoire, leur broyeur à branches par la signature d'une convention.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SICTOM du Sud-Gironde pour la mise à disposition du broyeur à branches.

Adopté à l'unanimité.

Les élus réfléchissent sur une organisation de permanences de broyage sur la commune par quartier et par date.

Délib. 2020-54 : Convention de servitude avec le SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE

Monsieur le Maire indique que les travaux réalisés par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE au lieu-dit « Mouret » ont occasionné le passage d'une ligne souterraine sur la parcelle cadastrée section D n° 1285 appartenant à la Commune.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée afin de signer l'acte authentique en la forme administrative correspondant à la servitude accordée au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique en la forme administrative régularisant la servitude accordée au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE.

Adopté à l'unanimité.

Délib. 2020-55 : Rapport d'activités 2019 - service de l'eau SIVOM du Sauternais.

Monsieur le Maire rappelle que la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale adressent à leurs membres, chaque année, un rapport retraçant l'activité de leur établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Les rapports d'activités 2019 du SIVOM du Sauternais concernant le service de l'eau a été transmis à ce titre à la commune de Fargues.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités 2019 du SIVOM du Sauternais concernant le service de l'eau.

Ce rapport est tenu à la disposition de la population.

Adopté à l'unanimité.

DELIB. 2020-56 : REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE FARGUES AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION ET TRANSFERT DE CHARGES – CLETC.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suivant l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la CLETC rend son avis sur le montant de l'attribution de compensation versée par la CdC à ses communes membres.

Monsieur le Maire met en avant l'importance de cette commission qui établit un rapport d'évaluation de transferts de charges à l'occasion de transferts de service entre une/des commune(s) et la CdC du Sud Gironde.

Ce rapport détermine l'évaluation financière du transfert et a donc un impact direct sur le montant de l'attribution de compensation.

La CLETC est composée de membres des Conseils municipaux des communes.

Par délibération en date du 14 septembre 2020 n°DEL20SEPT06, le Conseil de Communauté a établi la composition de la CLETC comme suit :

- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune.

A l'invitation de la Communauté de communes, Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de désigner en son sein :

- M. RONCOLI Robert, Maire en tant que membre titulaire de la CLETC
- Mme DUCOS Michèle, Maire-Adjoint, en tant que membre suppléant de la CLETC
-

Le Conseil Municipal désigne Monsieur RONCOLI Robert, Maire en tant que membre titulaire de la CLETC et Madame DUCOS Michèle, Maire-Adjoint, en tant que membre suppléant de la CLETC.

Adopté à l'unanimité.

Délib. 2020-57 : Subvention exceptionnelle – soutien aux « Communes des Alpes Maritimes ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association des Maires et l'Association des Maires Ruraux des Alpes Maritimes ont lancé un appel aux dons au profit des communes de ce département sinistrées après le passage de la tempête meurtrière Alex le vendredi 2 octobre 2020.

Monsieur le Maire propose de participer à l'élan de solidarité et d'octroyer une aide financière d'un montant de 200.00 euros aux communes sinistrées du Département des Alpes-Maritimes par l'intermédiaire de l'Association des Maires et l'Association des Maires Ruraux des Alpes Maritimes.

Le Conseil Municipal décide le versement d'une aide exceptionnelle de 200.00 € aux communes du Département des Alpes-Maritimes afin de venir en aide aux sinistrés suite au passage de la tempête Alex le 2 octobre 2020.

La dépense sera imputée au budget primitif 2020 à l'article 6574.

Adopté à l'unanimité.

Délib. 2020-58 : Délibération modificative n°3 – budget communal

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de faire un virement de crédits comme suit sur le budget communal :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 1641 – Emprunts en euros		100.00 €
TOTAL D 16 – Remboursement d'emprunts		100.00 €
D 2188-22 : Acquisition matériel	100.00 €	
TOTAL D 21 – Immobilisations corporelles	100.00 €	

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- 1) – Commission de Contrôle listes électorales :** Monsieur le Maire informe les élus du courrier qu'il a reçu de Monsieur le Sous-Préfet indiquant la nécessité de nommer un membre du Conseil Municipal à la Commission de Contrôle des Listes Electorales suite aux élections municipales. Le Conseil Municipal nomme Jean-Jacques MERINO, Maire-Adjoint. Rappelons que cette commission est composée d'un élu nommé par le Conseil Municipal, d'un délégué de l'Administration désigné par le Préfet et d'un délégué du Tribunal de Grande Instance désigné par le Président du TGI.
- 2) – Ecole Multisports :** Madame AUGÉY Sandrine, Maire-Adjoint informe les élus du résultat du sondage auprès des parents d'élèves distribué par l'animateur qui propose l'activité multisports pendant les temps de garderie municipale. A ce jour, 24 familles ont répondu défavorablement et 26 familles sont favorables au projet, dans les conditions énoncées dans le flyer, avec la participation financière des parents (54€/an/enfant). Toutefois, Madame AUGÉY souligne la présence du service civique assurant l'animation de la garderie jusqu'à fin février 2021. Il a donc été décidé de poursuivre les activités périscolaires en l'état jusqu'à la fin du contrat du service civique.
- 3) – COPIL restructuration Pôle Educatif :** Monsieur le Maire rappelle la constitution du COPIL et informe les élus que la prochaine réunion se tiendra le jeudi 15 octobre 2020 à la mairie.
- 4) - Plan de mobilité interne – mise en œuvre du forfait mobilité durable :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Loi d'Orientation des Mobilités prévoit que les employeurs ont la possibilité de contribuer aux frais de déplacements domicile-travail de leurs salariés sous la forme du versement d'un forfait mobilités durables (FMD) destiné à encourager les mobilités actives et partagées (covoiturage, vélo, transports en communs, etc ...). Après discussion, les élus ne souhaitent pas se prononcer sur la mise en œuvre de cette

mesure sans avoir pris des renseignements complémentaires.

- 5) – **Abri-bus** : Monsieur MERINO Jean-Jacques, Maire-Adjoint fait le compte-rendu de la réunion qu'il a eu sur place avec les services du Conseil Régional et du Centre Routier Départemental concernant l'implantation de l'abri-bus sur le parking du stade municipal. Les travaux débuteront la semaine 42. L'ancien abri scolaire sera déplacé au lieu-dit « Calay ».
- 6) – **Demande occupation domaine public** : Monsieur le Maire fait part aux élus du courrier qu'il a reçu de la société « Prim'drive » concernant la vente ambulante de fruits et légumes locaux sur la commune. Le Conseil Municipal, après discussion, propose d'installer ce commerce ambulancier sur l'espace public au lieu-dit « Le bois de Mounic » en bordure du RD 8, les mercredi et samedi de 9h à 18h.
- 7) – **Honorariat Maire et Maires-Adjoints** : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la date du vendredi 27 novembre à 18 heures 30 à la Maison du Temps Libre pour une cérémonie amicale.
- 8) – **Cérémonie du 11 Novembre** : Monsieur le Maire invite les élus et la population de Fargues au Monument aux Morts le mercredi 11 novembre à 11h30. Rendez-vous est donné à 11h15 devant l'école.
- 9) – **BIM** : Monsieur GERARD Bruno, Maire-Adjoint informe que le prochain bulletin municipal sera distribué à compter du 19 octobre 2020.

10) – Comptes-rendus des réunions :

- a. Monsieur le Maire demande aux élus de prévoir, lors des prochaines réunions des commissions communales, les futurs projets afin de préparer leurs chiffrages et leurs hiérarchisations pour l'établissement du budget primitif 2021, d'ici la fin de l'année 2020.
- b. Les élus, chacun en ce qui les concerne, font un compte-rendu succinct des réunions municipales et intercommunales auxquelles ils ont assisté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20.